

# LE PASSÉ, LE PRÉSENT ET L'AVENIR DE LA TRADUCTION AU CAMEROUN<sup>1</sup>

Oumarou Mal MAZOU<sup>2</sup>

**Abstract:** The inactement of institutional bilingualism by the Constitution exposes Cameroon to translation every day, as all official texts/speeches produced in one of the two official languages (French and English) must be translated into the other. This translation demand requires translators and training of translators/interpreters becomes compulsory. First Cameroonian translators were initially trained in universities and colleges abroad and later on, after independence, at home when the Advanced School of Translators and Interpreters (ASTI) was created in the mid 1980s. The main objective of the school was to train translators/interpreters for public service. This goal will lapse when the Government decided not to enroll systematically ASTI graduates in 1999. Meanwhile, other private institutes as ISTI of Yaoundé, or programs like those of the University of Yaounde I opened their doors with curricula almost modeled on that of ASTI. Moreover, there is no regulation body for the profession, the only professional association that has been existing since the 90s is yet to find its way. This communication aims at looking into the development of translation in Cameroon from independence. Some suggestions are also made towards the future of the profession in one of the few countries where bilingualism is institutional and whereby about 300 local languages interact in a daily basis.

**Keywords:** Translation, translators, ASTI, Cameroon, official bilingualism.

« Ayant adopté l'anglais et le français  
comme langues officielles,  
le Cameroun est le seul pays africain  
avec deux langues européennes  
comme langues officielles. »  
(Bandia, 2005 : 967)

Bien avant l'introduction des langues occidentales et orientales en Afrique, la traduction se faisait déjà sous diverses formes entre les populations de différents empires précoloniaux qui étaient impliquées dans d'importants échanges commerciaux, mais aussi et surtout avec la diffusion

---

<sup>1</sup> Une version abrégée de cet article a été présentée sous forme de communication orale au colloque anniversaire de la revue de traduction *Meta* qui s'est tenu du 19 au 21 août 2015 à l'Université de Montréal (Canada).

<sup>2</sup> Université de Liège, Belgique ; Rmazou@doct.ulg.ac.be

de l'islam qui remonte au IX<sup>e</sup> siècle. Ce qui va constituer le territoire camerounais plus tard est situé, à cette époque, au centre de l'Afrique et va servir, à ce titre, de théâtre à des interactions sociales, commerciales et religieuses tout au long de la période pré-coloniale (voir Nama 1990/2009 ; et Bandia 2005 pour ce qui est de l'histoire de la traduction en Afrique pré-coloniale). Le statut de traducteur professionnel commence à voir le jour au Cameroun dans les années 1960, quand le tout jeune État accède à l'indépendance et tout au long du processus de réunification qui s'en est suivi. Le présent propos se veut une réflexion sur l'évolution de la traduction au Cameroun depuis l'indépendance jusqu'à nos jours, ainsi qu'une projection dans le futur de cette profession autant sur le plan académique que professionnel. Nous insisterons ainsi sur les conditions de la formation, le statut et l'exercice de la profession de traducteur et l'état de la recherche tout au long de la période étudiée. La disposition adoptée est à la fois chronologique et thématique. En d'autres termes, l'étude part de l'indépendance du Cameroun en 1960 pour intégrer les thèmes de formation, de profession et de la recherche en matière de la traduction au Cameroun.

### **1. La traduction<sup>3</sup> au Cameroun de 1960 en 1999**

Au lendemain de l'indépendance et après la réunification des deux parties du Cameroun en 1961, le bilinguisme officiel est instauré dans le nouvel État fédéral composé d'une partie anglophone et d'une partie francophone. La diffusion des textes officiels dans les deux langues officiels devient problématique car « l'État ne dispose pas de toutes les ressources humaines nécessaires pour venir à bout de cette tâche » (Ndeffo, 2009 : 60). La nécessité de créer une unité linguistique s'impose et la création de la Direction des affaires linguistiques à la Présidence de la république voit le jour en 1980<sup>4</sup>. C'est à cette période que de nombreux étudiants camerounais sont envoyés en formation en Europe et en Amérique grâce aux bourses du gouvernement. Malgré ce déploiement par vagues, les promotions successives vont s'avérer toujours insuffisantes ; ce qui va décider l'État à créer une école de traducteurs et d'interprètes au Cameroun. L'École supérieure des traducteurs et interprètes (désignée couramment par son acronyme anglais ASTI) est créée en 1985 à Buea, dans la partie anglophone du pays. L'Arrêté présidentiel portant création de l'école des traducteurs et d'interprètes de Buea assigne à l'ASTI quatre objectifs principaux : la formation de traducteurs et de traducteurs-interprètes ; la recherche dans les domaines de la traduction et de l'interprétation ; la formation continue et le perfectionnement des traducteurs et des interprètes ; et enfin, la promotion du bilinguisme.

---

<sup>3</sup> Terme générique qui englobe également l'interprétation dans le cadre de cette étude.

<sup>4</sup> Conformément à l'Arrêté prédisentiel n°551/CAB/PR du 07 août 1985 portant création et organisation de l'École Supérieure des Traducteurs et Interprètes du Centre Universitaire de Buea.

L'ASTI s'ouvre aux titulaires de licence et l'accès se fait par voie de concours national. La nouvelle école recrute principalement les étudiants diplômés de lettres bilingues (français-anglais et vice-versa) de l'Université de Yaoundé, unique université au Cameroun à cette époque. Elle accueille également de temps en temps quelques diplômés de l'étranger, Camerounais ou non. L'école compte en son sein trois divisions. La division I qui forme les traducteurs, la division II, réservée aux diplômés de la division I qui souhaitent devenir interprètes de conférence et la Division recherche et bilinguisme qui n'est pas très active. La première promotion de traducteurs sortira en 1987, deux années après l'ouverture de l'école. Les premiers interprètes « made in Cameroon » attendront quant à eux 1989 pour avoir leurs parchemins, étant donné que le diplôme de traducteur-interprète s'obtient un an après celui du traducteur simple.

Les programmes de formation de l'école sont orientés en grande partie vers la professionnalisation, l'État ayant un besoin pressant de traducteurs dans ses différentes administrations (Présidence de la République, Assemblée nationale, Services du Premier ministre et ministères). La plupart des enseignants de l'école sont triés parmi les professionnels qui exercent déjà et qui ont une longue expérience dans l'administration gouvernementale. Le volet recherche est réservé à la théorie de la traduction, l'histoire de la traduction et à la méthodologie de recherche, cours fondamental pour permettre aux futurs traducteurs de rédiger un mémoire de fin d'études. La majorité des mémoires soutenus entre l'ouverture de l'école jusqu'aux années 2000 faisait la part belle aux traductions commentées d'œuvres littéraires et à la compilation de glossaires dans les langues de spécialité. Les combinaisons linguistiques sont le français et l'anglais et les élèves-traducteurs suivent pendant deux années une formation bi-directionnelle français-anglais et anglais-français. Ils sont évalués en fonction de leurs langues A. D'autres combinaisons linguistiques s'ajouteront au fur et à mesure (arabe, allemand et espagnol notamment<sup>5</sup>). Rappelons que tous les élèves-traducteurs de Buea étaient boursiers du Gouvernement. Ils sont logés et nourris pendant la durée de leur formation et sont directement intégrés dans la plus haute catégorie de la fonction publique camerounaise (catégorie A2). En moyenne, 10 à 15 traducteurs et traducteurs-interprètes sortent de l'ASTI pour intégrer la fonction publique chaque année depuis la sortie de la première promotion en 1987 jusqu'à l'arrêt de l'intégration systématique en 1999. Cet arrêt de l'intégration des traducteurs et de bien d'autres diplômés des grandes écoles camerounaises dans la fonction publique est la conséquence d'un ensemble de mesures prises par l'État, en accord avec ses partenaires au développement, afin de juguler la crise économique qui sévit dans le pays et par tout ailleurs. Cette

---

<sup>5</sup> Aucune langue camerounaise ou africaine n'est prise en compte dans les différentes combinaisons linguistiques.

situation remet la profession de traducteurs au Cameroun à l'état où il se trouvait dans les années 1960 :

Pour l'État, il en a résulté une crise comparable à celle qui prévalait avant la création de l'ASTI. Déjà affaiblis par l'exode consécutif aux baisses de salaires survenues au début des années quatre-vingt-dix, les services de traduction de la Présidence de la République, de l'Assemblée Nationale et des différents ministères perdent leur seule source de renouvellement d'effectifs et se retrouvent dans l'impossibilité de faire face à leurs obligations (Ndeffo, 2009 : 62).

Ainsi, la mise en place des institutions internationales telles que le tribunal spécial pour le Rwanda, l'Union africaine et bien d'autres a drainé des traducteurs africains. C'est ce que constate Bandia (2005 : 969) lorsqu'il écrit : « Les procès des crimes contre l'humanité concernant le génocide du Rwanda qui ont eu lieu en Tanzanie ont fait appel aux services de plusieurs traducteurs-interprètes de partout en Afrique ». Le Cameroun n'est pas en reste et a vu ses traducteurs quitter la fonction publique par dizaines pour la Tanzanie, attirés par des rémunérations et avantages sociaux de loin supérieurs à ce qu'ils gagnent en travaillant dans leur pays. Cette « fuite de cerveaux » vers le Tribunal pénal international pour le Rwanda va continuer jusqu'à sa fermeture dans les années 2010. Elle se poursuit encore vers d'autres institutions internationales à travers l'Afrique et le monde. Pendant ce temps, l'ASTI continue de former des traducteurs et des interprètes qui, à la fin de leurs études, intègrent le marché de travail soit en traducteur indépendant, soit en embrassant d'autres métiers, pas toujours en adéquation avec leur formation, mais qui peuvent générer des revenus.

## **2. La formation de traducteurs au Cameroun après 1999**

Avec l'arrêt de l'intégration systématique de ses diplômés, l'ASTI peut désormais doubler, voire tripler sa capacité d'accueil dès les débuts des années 2000 et ce, jusqu'en 2015, malgré son espace devenu de plus étroit avec la création de l'Université de Buea depuis les années 90, suite à la réforme universitaire. Entre 2000 et 2006 par exemple, 207 étudiants se sont inscrits à l'ASTI pour suivre une formation de traducteurs et de traducteurs-interprètes, d'après une étude menée par Asong et Awama (2014 : 154). Il en résulte une moyenne annuelle de 34 élèves-traducteurs enrôlés, plus de deux fois supérieure à la moyenne annuelle de la période où les diplômés étaient systématiquement intégrés à la fonction publique. L'adoption du système LMD (licence, master, doctorat) dans les universités camerounaises a permis à l'ASTI de voir son effectif augmenter pour atteindre entre 2006 et 2015, 90

places disponibles pour les deux divisions (soit 70 pour les élèves-traducteurs et 20 pour les élèves interprètes de conférence<sup>6</sup>).

L'expansion du campus de l'Université de Buea permet de nouveau à l'école des traducteurs, autrefois confinée dans de petites salles de classe qu'elle se disputait avec d'autres facultés, à avoir des espaces plus grands et plus adaptés à son effectif désormais en nette augmentation. Une dizaine de traducteurs professionnels et professeurs visiteurs ont été recrutés comme enseignants permanents par l'ASTI et encouragés à s'engager dans l'enseignement de la traduction et la recherche. L'accès à la division de l'interprétation n'est plus conditionné par le diplôme de traducteur qui est, entre temps devenu un « master ». Désormais, les candidats peuvent choisir entre le master en traduction et le master en interprétation dès l'entrée et le nouveau master en interprétation remplace le « Post-graduate Diploma in Conference Interpreting ». Il s'obtient désormais en quatre semestres comme le master de traduction. Récemment en 2012, l'Union africaine, à travers son initiative « Université Pan Africaine », a créé un programme de masters professionnels en traduction et en interprétation, dont l'ASTI est l'institution hôte. Ce projet, baptisé Master pan-africain en interprétation de conférence et traduction (PAMCIT), s'est fixé pour objectifs de développer sur le continent des programmes d'enseignement et de recherche compétitifs de pointe et de qualité, de stimuler la collaboration étudiante et enseignante et renforcer les capacités autour des objectifs de développement de l'Afrique ; contribuer au développement effectif de l'Afrique.

Face à tous ces nouveaux défis, l'ASTI essaie de s'arrimer aux nouvelles technologies en y ajoutant des programmes de formation portant sur les outils d'aide à la traduction et en recrutant des enseignants spécialisés dans les TIC. Quelques efforts timides dans la préparation de futurs traducteurs à affronter le marché de la traduction commencent à se ressentir, sans pour autant décoller véritablement. En effet, les programmes d'enseignement sont restés les mêmes que ceux qui ont prévalu au moment de l'ouverture, à quelques exceptions près. En Division I par exemple, les principaux cours dispensés sont<sup>7</sup> :

- Traduction de la langue B vers la langue A, et vice versa (2 de chaque combinaison linguistique dans les deux niveaux),
- Traduction spécialisée de la langue B vers la langue A et vice-versa (idem comme dans la traduction générale),
- Traduction à vue,
- Terminologie,
- Histoire et théorie de la traduction,
- Méthodologie de recherche,

---

<sup>6</sup> Ces chiffres proviennent des avis de concours ouverts par le Ministère de l'enseignement supérieur chaque année.

<sup>7</sup> Tiré de « Form B », le formulaire des cours dispensés à l'ASTI pour l'année 2013-2014.

Théorie littéraire et traduction (mineur),  
Économie générale (mineur),  
Initiation à l'interprétation (mineur),  
Current Affairs Seminars (mineur),  
Law and Cameroonian Institutions (mineur) et  
Stylistique comparée.

Il faut également noter que pour les étudiants qui ont une troisième langue (l'arabe, l'allemand et l'espagnol selon la disponibilité des places et de candidats admis), s'ajoutent les combinaisons linguistiques langue A vers C et C vers A. Ce syllabus a subi quelques modifications de forme entre 2005 et 2015, avec la suppression du cours de stylistique comparée en 2007 et le jumelage de quelques cours comme histoire et théorie de la traduction.

Pour ce qui est de la division I, l'interprétation consécutive, l'interprétation simultanée, la traduction à vue, les techniques de prise de notes et la terminologie sont parmi les plus importantes. Dans l'ensemble, les méthodes de formation sont restées quasiment les mêmes : la formation continue d'être dispensée comme si les futurs traducteurs étaient toujours destinés à travailler pour le gouvernement. Ils vont, dans le cadre de leur stage pratique, passer quelques semaines dans les administrations publiques et parapubliques. C'est plus tard sur le terrain qu'ils vont développer des compétences de gestion de contrat de traduction, en se frottant directement avec le marché international. Pourtant, de son ouverture jusqu'en 2015, cette école stratégique a formé plus de mille traducteurs et interprètes qui exercent aujourd'hui à travers le monde entier.

Dans la foulée, d'autres écoles et instituts privés commencent à voir le jour dans un environnement désormais libéralisé par l'État. L'Institut supérieur de Traduction et d'Interprétation (ISTI) est parmi les toutes premières initiatives privées dont l'objet est la formation des traducteurs/interprètes. Elle ouvre ses portes en 2006 et selon ses promoteurs, l'ISTI de Yaoundé

est né (...) de la volonté de 12 professionnels, traducteurs et interprètes de conférence, tous diplômés de l'École Supérieure d'Interprètes et de Traducteurs (ESIT) de l'Université de la Sorbonne Paris III en France (promotions 1992-1997), qui ont uni leurs efforts dans le but de créer au Cameroun une autre école pour former les traducteurs, les interprètes de conférence et les spécialistes en ingénierie linguistique (Soh, 2015 : np)

Placé sous la tutelle académique de l'ASTI, l'offre de formation de l'ISTI calqué sur le modèle de l'ASTI, se distingue par l'introduction des cours d'interprétation devant les tribunaux, des cours de sous-titrage ou de doublage et bien d'autres, que l'ASTI n'offre pas ou offre de manière très sommaire. L'ISTI dispose aussi de deux cycles comme sa tutelle académique : le cycle I pour la traduction et le cycle 2 pour l'interprétation. Mais

contrairement à l'ASTI, l'admission se fait sur étude de dossier, même si la licence reste le diplôme requis pour accéder aux deux cycles.

Dans la même lancée, depuis 2010, l'Université de Yaoundé I propose également une formation dans le cadre de son programme de Master professionnel en traduction et de l'interprétation. Ce programme est placé sous la responsabilité de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences humaines de l'université et s'inspire à peu près de son syllabus, comme l'indique le tableau ci-dessous :

**Tableau 1 :** Liste des cours dispensés Master professionnel<sup>8</sup>, UY1

<b>Première année</b>	<b>Deuxième année</b>
Méthode de recherche et bibliographie	Gestion des projets
Langue III (espagnol, allemand, arabe, chinois, portugais)	Stage professionnel/internship
Histoire et théorie de traduction	Traductologie
Traduction assistée par ordinateur	Mémoire/dissertation
Traduction littéraire	Projet de traduction individuelle
Linguistique contrastive	Tech. de rédaction et d'expression orale II
Informatique et NTIC <sup>9</sup>	Révision en traduction
Terminologie	
Atelier de traduction	
Atelier de traduction II	
Traduction scientifique et technique	
Technique de rédaction et d'expression orale I	

Tout comme l'ASTI et l'ISTI, le diplôme d'accès requis reste toujours la licence (ou le bachelor). Toutefois, la procédure d'admission se fait aussi par étude de dossier et non sur concours comme à l'ASTI. Des traducteurs professionnels et enseignants sont recrutés à titre permanent ou comme enseignants associés ou visiteurs. Il faut noter que pour les deux institutions de formation nouvellement créées, l'ASTI demeure encore l'une des principales pourvoyeuses d'enseignants.

L'État, à travers des concours spéciaux sporadiques, va reprendre timidement à recruter quelques poignées de traducteurs et interprètes sortis de ces deux écoles, mais n'arrive toujours pas à combler le vide laissé par ceux qui sont allés vers des horizons plus prometteurs. La mauvaise répartition des effectifs est principalement la cause de cette lacune. L'exemple le plus illustratif de cette faille s'est manifesté lors d'un recrutement spécial de 25000 jeunes contractuels dans l'administration

<sup>8</sup> Tiré du descriptif des cours dispensés au programme de master professionnel de l'Université de Yaoundé I.

<sup>9</sup> Nouvelles technologies de l'information et de la communication.

publique en 2011, au cours duquel un grand nombre de traducteurs est déployé plutôt dans diverses administrations et dans des lycées où ils sont sensés enseigner les langues officielles sans formation pédagogique aucune. Pendant ce temps, les postes de traducteurs dans les administrations centrales restent vacants, soit à leur tour occupés par d'enseignants de lycée sans formation en traduction (Ategha, 2014 : np). Cette situation, pour le moins, illogique n'est pas nouvelle car Ndeffo Tene (2005 : 62) fait le même constat six années plus tôt : « Dans certains ministères, des enseignants de langue sont affectés aux tâches de traduction, certains d'entre eux occupant même le poste de chef de service. Ce qui signifie qu'ils sont chargés non seulement d'organiser le travail des traducteurs, mais également (...) de contrôler la qualité de leurs productions ». Il n'est donc pas surprenant de lire sur des affiches des ministères ou dans des documents officiels des erreurs flagrantes de traduction : « Ces "traductaillons" ne sont pas éclairés sur la démarche à suivre et sur les règles de l'art », et par ailleurs, « [i]l suffit de lire la traduction de certains communiqués de presse émanant de certains ministères dans Cameroon Tribune pour être offusqué » (Ategha, *ibid*).

Ce manque d'organisation dans la gestion des traducteurs et interprètes au Cameroun est dû en grande partie à l'absence d'un organe de régulation, en l'occurrence un ordre de traducteurs et interprètes comme il est de coutume ailleurs. La seule organisation existante, L'Association des professionnels de la traduction et de l'interprétation au Cameroun (APTIC) créée dans les années 2000, n'arrive pas encore à véritablement décoller et à s'acquitter des missions que ses membres se sont fixés. En outre, en tant qu'association, ses statuts ne sont applicables qu'à ses membres, qui du reste adhèrent en toute volonté, moyennant une cotisation annuelle. Elle compte encore moins de 100 membres régulièrement inscrits en 2015, dont la plupart exercent hors du Cameroun.

Comparée au nombre de traducteurs et interprètes professionnels camerounais, ce chiffre est de loin représentatif. Pour l'instant, elle se limite à publier une sorte de répertoire de ses membres chaque année dans laquelle sont incluses les grilles tarifaires applicables en traduction et en interprétation, ainsi que des extraits du règlement intérieur. Elle ne s'implique pas prioritairement dans le recyclage, le suivi, l'encadrement et l'évaluation des jeunes traducteurs. Elle n'intervient pas de manière officielle non plus dans les différends qui opposent ses membres à leurs clients.

### **3. La place de la recherche en traduction au Cameroun**

Si la profession de traducteur est véritablement ancrée dans la vie quotidienne de plusieurs Camerounais, la traductologie tarde encore à se mettre en place malgré quelques initiatives louables des chercheurs en traduction. Bien que la recherche en traduction et en interprétation soit inscrite dans les objectifs de l'arrêté créant et organisant l'école de Buea que nous avons évoqué plus haut, aucun centre ou laboratoire de recherche n'a



été créé à cet effet. Il faut tout de même noter qu'à titre individuel, de nombreux chercheurs en traduction basés au Cameroun et à l'étranger publient depuis les années 90 dans des revues scientifiques bien cotées sur le plan international comme *Meta*, *TTR* et autres. Au plan national, *Epasa Moto*, la revue pluridisciplinaire de l'Université de Buea, fait paraître quelques articles de traductologie proposés par les chercheurs de son école de traduction. Il en va de même des revues pluridisciplinaires des autres universités du pays. Toutefois, l'initiative d'un groupe de chercheurs de l'ASTI mérite qu'on s'y arrête un tant soit peu. Sous l'impulsion des dirigeants, une série d'ouvrages de traductologie, *Perspectives on Translation and Interpretation in Cameroon* a été proposé et un premier volume a été publié en 2009. Selon Chia (2009 : 1), « the idea was then hatched to produce a book that would tell the world the story of this institution [ASTI] hitherto little known beyond the confines of Cameroon<sup>10</sup> ». Le premier volume propose des articles portant sur divers aspects de la traductologie comme l'histoire de la traduction, la formation des traducteurs, la profession de traducteur, la traduction littéraire et théâtrale au Cameroun, entre autres. Pourtant, six ans après le premier volume, le deuxième reste toujours attendu.

De même, tous les élèves-traducteurs doivent, en vue de l'obtention de leur diplôme de fin de formation, rédiger et soutenir devant un jury un mémoire portant sur la traduction ou la terminologie. Cette tradition n'a jamais été interrompue et à ce jour, des centaines de mémoires sont disponibles dans les différentes bibliothèques de l'Université. Ils portent sur des domaines aussi variés que la littérature, la terminologie, le droit, les sciences, les langues africaines, pour ne citer que ceux-là. Malheureusement, en trente années d'existence, il n'est pas encore possible pour les anciens diplômés de continuer leur cursus en traductologie, même après la réforme universitaire qui a transformé le diplôme de traducteur et d'interprète en Master of Arts, ainsi que l'adoption du système LMD subséquente. Les traducteurs camerounais qui souhaitent poursuivre au doctorat sont obligés de s'inscrire dans d'autres facultés, auprès des départements de linguistique ou de littérature. Même si leur recherche porte exclusivement sur la traductologie, elle est classée sous la catégorie de « linguistique appliquée » ou « de littérature comparée ». Il faut noter toutefois qu'il y a déjà quelques anciens diplômés et actuels enseignants à l'ASTI qui ont soutenu ou qui vont soutenir des thèses de doctorat de traductologie, bien que sous la cape de la linguistique appliquée de la Faculté des Arts. L'absence d'une école doctorale de traductologie force ainsi souvent à l'exil ceux qui souhaitent faire des doctorats en traductologie vers d'autres universités africaines ou occidentales qui proposent ces programmes. Ce tableau, qui semble assez sombre de prime abord, n'entrave en rien le développement de la traduction et de la

---

<sup>10</sup> L'idée était donc d'écrire un ouvrage qui ferait connaître l'histoire de cette institution, jusqu'ici peu connue hors des frontières du Cameroun (notre traduction).

traductologie au Cameroun, surtout lorsque les acteurs politiques et académiques s'investissent.

#### **4. L'avenir de la traduction et de la traductologie au Cameroun**

Compte tenu de ce qui précède et malgré les difficultés relevées çà et là, il est indéniable que la traduction, que ce soit dans son volet professionnel ou dans celui de la recherche, a de belles perspectives au Cameroun. La formation et la recherche sont des domaines à développer davantage dans ce pays à forte potentialité comme le Cameroun.

##### ***4.1. Formation des traducteurs et pratique de la traduction***

La formation des traducteurs au Cameroun, comme nous l'avons démontré plus haut, est en nette augmentation. Des écoles et instituts de formation continuent d'ouvrir leurs portes à travers le pays. Des études antérieures ont identifié six créneaux susceptibles d'être exploités par les traducteurs et les interprètes camerounais, à savoir :

- l'administration publique où tous les textes administratifs doivent être publiés dans les deux langues officielles ;
- les organismes et organisations nationaux et internationaux qui travaillent sur le territoire camerounais ;
- les œuvres de l'esprit (littérature, cinéma, théâtre...) ;
- les échanges avec l'extérieur (diplomatie, commerce, recherche...) ;
- les documents d'information des langues officielles et en les langues nationales qui sont destinés aux populations non scolarisées (textes administratifs, religieux, techniques...) et enfin ;
- le patrimoine culturel et historique national qu'il faut envisager de traduire des langues camerounaises vers les langues officielles en vue de leur sauvegarde et leur large diffusion (Ndeffo, 2005 : 65-66).

Les secteurs de l'administration publique et des organismes (inter)nationaux en activité au Cameroun ont très souvent besoin des professionnels de la traduction et de l'interprétation, mais ce besoin dépend des conjonctures qui tiennent compte des priorités de chaque administration. Seulement, le dernier concours spécial des traducteurs et interprètes lancé par la fonction publique camerounaise est une preuve que celle-ci est vraiment dans le besoin, même si le déploiement vers les différentes administrations centrales et déconcentrées laissent encore à désirer. La cacophonie observée lors du recrutement de 25 000 jeunes que nous avons mentionnée plus haut est une illustration de ce manque d'organisation dans la profession. En revanche, depuis plus de deux ans, nombreux parmi les traducteurs recrutés, sont en attente d'une probable affectation. Ils ont toutefois un salaire à la fin de chaque mois même en étant « d'astreinte » à domicile. L'État gagnerait mieux à s'investir dans une analyse globale de ses

besoins en traducteurs/interprètes avant de procéder à un lancement de concours, de sorte que les nouvelles recrues ne puissent pas attendre des années pour rejoindre leurs postes respectifs.

En tenant compte du volet littéraire seulement, le Cameroun est l'un des pays d'Afrique qui regorgent d'écrivains reconnus mondialement et dont les œuvres primées sont étudiées depuis plusieurs décennies à l'intérieur et à l'extérieur du continent Africain et ce, dans les deux langues officielles. Pourtant, ces auteurs sont très peu traduits dans l'une ou l'autre langue. À l'exception d'Oyono Mbia qui a auto-traduit toute son œuvre théâtrale en anglais, les quelques rares traductions des œuvres littéraires d'auteurs camerounais ont été l'œuvre de traducteurs étrangers (Nama, 1990 : 364). Cette situation déplorable ne semble pas favoriser la diffusion de la littérature camerounaise ni à l'extérieur de ses frontières, ni à l'intérieur où les auteurs d'une communauté linguistique sont pratiquement méconnus dans l'autre communauté. Il s'agit d'un grand handicap qui plombe l'activité littéraire et c'est à juste titre que certains dressent un tableau sombre de cette réalité :

[l]a littérature camerounaise est aujourd'hui confrontée à un véritable malaise. En effet, bien que produite dans un contexte bilingue voire multilingue, elle n'a pas encore su exploiter les avantages qu'offre un tel espace multiculturel pour s'adresser à un lectorat plus large qui pourrait ainsi lire les mêmes auteurs aussi bien en français qu'en anglais (Ateba Ngoa, 2003 : 27).

Ce constat pertinent est d'autant plus valable pour les auteurs africains en général, d'après une étude, sur 1515 romans francophones d'Afrique sub-saharienne recensés, seuls 72 ont été traduits en anglais et un seul a été traduit plus d'une fois (Batchelor 2009 :16). Cela montre à quel point il existe un marché considérable à exploiter par les traducteurs camerounais en particulier, et africains en général. L'un des véritables défis au Cameroun c'est de réussir à établir un pont linguistique et culturel entre les parties francophone et anglophone du pays permettant ainsi aux citoyens de tous bords d'aller d'une région à une autre sans être confrontés au problème de la barrière linguistique. La traduction littéraire fait partie des matériaux qui entrent dans la construction de ce pont. Mais pour cela, il faut, outre la volonté des traducteurs, éditeurs et différents acteurs de l'industrie du livre, un véritable engagement des autorités politiques (Wounfa, 2015 : 63).

Pour ce qui est de la traduction vers les langues locales camerounaises et vice-versa, le champ est encore en friche. En effet, les tribunaux, les églises, les mosquées et bien d'autres institutions culturelles, voire culturelles, ont besoin de traducteurs pour se développer, dans un contexte où plus de la moitié de la population ne lit et ne s'exprime couramment pas dans l'une des deux langues officielles. Beaucoup de travail a été accompli par les religieux

et autres organisations caritatives (voir Nama, 1990), mais le plus important reste à faire. Les tribunaux aussi du pays ont besoin d'interprètes lors de différents procès où les justiciables ne s'expriment pas toujours dans l'une des deux langues officielles dans laquelle se déroule les débats du procès. C'est par exemple le cas de la partie septentrionale du pays où, dans la majorité des cas, la présence d'un interprète communautaire est indispensable pour faciliter la communication entre les différentes parties. La formation des professionnels dans ce domaine est certainement un sentier à explorer et à exploiter.

Les campagnes de sensibilisation sur la santé, l'agriculture, l'élevage et bien d'autres activités socio-culturelles engagées par l'État et les organisations non gouvernementales n'atteignent pas toujours toutes les populations ciblées ; ceci en grande partie à cause des barrières linguistiques. Or, presque tous les traducteurs et interprètes camerounais parlent au moins une langue locale, notamment leurs langues maternelles. L'aptitude des traducteurs camerounais à travailler avec leurs langues maternelles et autres langues camerounaises qu'ils maîtrisent est un atout considérable. Ils pourront ainsi contribuer au développement du pays en y apportant leur expertise dans la communication interculturelle, dans un contexte où environ 280 langues nationales côtoient régulièrement le français et l'anglais dans toutes les activités de la vie quotidienne. L'État gagnerait mieux en investissant davantage dans la traduction entre les langues nationales et les langues officielles. L'introduction des langues nationales dans le système éducatif est également un champ qui nécessite l'implication des traducteurs. En effet, l'élaboration des manuels et autres outils didactiques relève de diverses compétences, dont celui du traducteur. Ainsi, l'harmonisation des manuels qui concourent à l'enseignement des langues nationales passera indubitablement par la traduction.

Quant au développement de la formation en traduction/interprétation, seules l'Université de Buea et l'Université de Yaoundé I offrent une formation typique en traduction. Dans un pays qui compte huit universités d'État et plusieurs institutions privées, il est envisageable de former les traducteurs et interprètes sur toute l'étendue du territoire. La position géographique du Cameroun est très stratégique pour servir de plateforme à la formation et à la recherche dans le domaine de la traduction. En effet, entouré du Nigeria, du Tchad, du Congo, du Gabon, de la Guinée Équatoriale, les chances de succès des écoles de traduction sont très grandes, surtout que ces pays auraient également besoin d'une expérience d'un pays comme le Cameroun en la matière.

#### ***4.2. La traductologie***

Le potentiel humain et les ressources académiques disponibles au Cameroun doivent être exploités pour que la recherche en traduction puisse trouver sa voie. Pour cela, les institutions académiques doivent investir

davantage en moyens humains, financiers et matériels pour faciliter cet élan. L'initiative de l'ASTI a été sans doute étouffée pour des raisons purement financières. Une plaidoirie auprès des institutions nationales et internationales est nécessaire pour qu'elle puisse continuer et que d'autres initiatives puissent émerger dans la même lancée. La coopération avec d'autres universités et institutions africaines qui envoient leurs ressortissants se former au Cameroun doit être renforcée et mise à contribution. La visibilité des institutions est également une priorité incontournable. Il est regrettable de constater qu'aucune information sur la procédure d'admission, sur les programmes de formation détaillés ni sur la recherche ne sont disponibles que sur le site Internet du Ministère de l'Enseignement supérieure et quelques fois sur celui de l'Université de Buea. Le programme de l'Université de Yaoundé I n'est visible nulle part, alors que l'ISTI ne donne que des informations très sommaires sur son site Internet qui du reste, n'est pas mis à jour régulièrement. La création des sites Internet est une condition sine qua non pour favoriser non seulement leur visibilité, mais aussi pour faciliter leur interaction avec d'autres acteurs de la recherche du monde entier.

Si le Cameroun est un « véritable laboratoire linguistique », il peut sans doute être aussi un laboratoire de traduction, voir de traductologie, vu l'évolution de la formation des traducteurs dans ce pays d'Afrique centrale et compte tenu de sa situation géo-stratégique. Les recherches en traduction peuvent concerner plusieurs domaines, parmi lesquels la didactique, les langues africaines, la littérature orale, les études culturelles, l'histoire de la traduction, les archives coloniales etc. Mais une politique de recherche en traduction doit être envisagée, tant au niveau académique que politique. L'État doit favoriser la recherche en général et la traductologie en particulier, à travers des financements conséquents des projets préalablement conçus par des chercheurs. En outre, la création des groupes et laboratoires de recherche en traduction sont à encourager au sein de la communauté universitaire.

## **Conclusion**

De l'accession à l'indépendance jusqu'à nos jours, la traduction a connu des étapes importantes dans son développement au Cameroun, sur le plan de la formation, de la profession et de la recherche. Au milieu des années quatre-vingt, le pays a compris qu'il était important de former ses propres professionnels de la traduction sur place, au lieu de dépendre de l'étranger où les coûts de formation étaient très élevés. Ce choix a entraîné la création d'une école des traducteurs à Buea qui a, jusqu'à la fin des années quatre-vingt-dix, formé des professionnels destinés prioritairement à la fonction publique. En 1999, la conjoncture a obligé l'État à arrêter l'intégration systématique des diplômés de l'ASTI. Cette situation n'a pas

pour autant amené l'école à revoir complètement et à réorienter son offre de formation, bien que ses diplômés soient désormais destinés pour la plupart au marché privé national et international. D'autres institutions de formation des traducteurs ont entre-temps émergé, encouragées par une demande toujours croissante en traducteurs. Mais la recherche en traduction reste encore un champ très vaste à explorer dans ce pays dont la position stratégique est un atout considérable tant sur la formation et la recherche en traduction. L'organisation de la profession, ainsi que l'implication des acteurs politiques et académiques sont des conditions nécessaires pour que la traduction puisse véritablement trouver sa place au Cameroun.

### Bibliographie

- Arrêté n°551/CAB/PR du 07 août 1985 portant création et organisation de l'École Supérieure des Traducteurs et Interprètes du Centre Universitaire de Buea.
- Asaha, A. Alexander et Gur, A., Sani (2014) : « Le suivi des diplômés de l'Université de Buea : 1996-2006 », in : Asaha, A. Alexander, Simeu K., Michel et SCHAMP W., Eike (éds.) (2014) : *L'université africaine et sa contribution au développement local : l'exemple du Cameroun*. Paris, Karthala.
- Ateba, N. Moïse, (2003) : « La littérature camerounaise et les enjeux de sa traduction », *Patrimoines*, Hors-série, (2), pp.27-28.
- Athegha, Alphonsius (2014) : *La déprofessionnalisation des métiers de traducteur et d'interprète au Cameroun*, consulté sur le site Academia ([https://academia.edu/9579130/La\\_d%C3%A9professionnalisation\\_des\\_m%C3%A9tiers\\_de\\_traducteur\\_et\\_d\\_interpr%C3%A8te\\_au\\_Cameroun](https://academia.edu/9579130/La_d%C3%A9professionnalisation_des_m%C3%A9tiers_de_traducteur_et_d_interpr%C3%A8te_au_Cameroun), le 18/08/15).
- Bandia, Paul (2005) : « Esquisse d'une histoire de la traduction en Afrique », *Meta*.50 (3) : 957-971.
- Batchelor, Kathryn (2009) : *Decolonizing Translation*, Manchester, St. Jerome Publishing.
- Chia, N. Emmanuel (2009) : « Introduction and Overview », in : Chia, N. Emmanuel, Suh C. Joseph *et al*, (éds). *Perspectives on Translation and Interpretation in Cameroon*. Vol. 1. Bamenda, Langaa RPCIG, 1-5.
- Nama, A. Charles (1990): « A History of Translation and Interpretation in Cameroon from Precolonial Times to Present », *Meta*. 35(2) : 356-369.
- Ndeffo, T. Alexandre (2009) : « La pratique de la traduction et de l'interprétation dans une société multilingue : défis et perspectives », in : Emmanuel N. CHIA, Joseph C. SUH *et al*, eds. *Perspectives on Translation and Interpretation in Cameroon*, Vol. 1. Bamenda, Langaa RPCIG, 59-70.
- Soh, Charles (2015) : « Présentation de l'ISTI », disponible sur <http://www.isti-cameroon.org/index.php/fr/2015-05-13-22-04-20/presentation-de-isti> (consulté le 23/10/2015).